

Programme de formation

*S'initier à la prévention des
risques psychosociaux*



**CABINET DE
PSYCHOLOGIE
DU TRAVAIL**

Betty Guay
06 95 45 87 45

18/02/2024

Etablissement prestataire de formation enregistré sous le numéro 75331238033 auprès du préfet de Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



S'initier à la prévention des risques psychosociaux

Sommaire

Sommaire	1
La santé psychologique au travail	2
Des prestations sur-mesure	2
Un cadre protecteur	2
Votre formatrice	3
Compétences à acquérir et évaluer durant la formation conforme au référentiel du dispositif de formation « S'initier à la prévention des RPS »	3
Modalités de la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux »	4
Durée : 2 jours – 14 heures	4
Prérequis : Pas de prérequis : le stage comprend une introduction à la prévention des risques professionnels adaptée à la connaissance des participants dans ce domaine. (Ils pourront avoir suivi l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou l'équivalent).....	4
Modalité d'accès : Entretien d'analyse de la demande du dirigeant et passation de questionnaires individuels avant entrée en formation de chaque participants	4
Délai d'accès : Selon disponibilité au moment de l'inscription.....	4
Lieu et accessibilité  : Dans vos locaux. Adaptation des supports. Pour une identification des besoins, merci de contacter le cabinet, un rendez-vous avec le référent handicap sera fixé	4
Public : Toute personne exposée aux risques psychosociaux dans l'entreprise	4
Participants : 8 à 12 participants	4
Objectifs pédagogiques :	4
Outils pédagogiques :	4
Méthodes pédagogiques :	4
Modalités d'évaluation	4
Validation	4
Tarif	4
Programme de la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux »	5
Les RPS : de quoi parle-t-on ?	5
Que dit la loi ?	5
Les facteurs du RPS	5
Prévenir les RPS	5
Les plus.....	5
Comment nous joindre	6





S'initier à la prévention des risques psychosociaux

La santé psychologique au travail

L'obligation de sécurité au travail concerne la sécurité et la santé physique et mentale des salariés. L'employeur doit mettre en œuvre des mesures de prévention, de formation et d'information, évaluer les risques et transcrire les résultats dans un document unique qui doit être mis à disposition des salariés.

Nous proposons ce module de formation afin de sensibiliser aux aspects fondamentaux des risques professionnels psychosociaux étayés par les apports de la psychologie sociale et du travail.

Des prestations sur-mesure

Le cabinet de psychologie du travail Betty Guay propose des formations sur-mesure, adaptées à vos besoins. Les principaux thèmes sur lesquels le cabinet intervient sont :

- La santé psychologique au travail
- L'accompagnement et les processus de changement
- Les bilans de carrière et bilans professionnel

Un cadre protecteur

Des principes généraux s'appliquent à cette formation non seulement pour accroître les compétences des stagiaires mais également pour augmenter la participation des stagiaires, son efficacité et surtout pour ne pas participer aux risques psychosociaux et vise à réduire les tensions.

Ainsi, avant l'entrée en formation nous formaliserons et expliquerons les conditions de la formation de façon la plus complète possible. Nous accorderons une attention particulière à la composition des groupes et nous veillerons au volontariat quant à la participation à la formation, à la confidentialité maximale des échanges et à la protection de la parole. Par ailleurs, nous serons attentifs au choix des situations de travail présentées et recentrerons les échanges sur l'activité de travail.

Tout au long du processus nous veillerons à la transparence sur le déroulement de l'action de prévention pour les acteurs de l'entreprise. Ainsi, si tout ou partie de ces conditions, une fois appliquées à l'action de formation, ne peuvent pas être réunies, les limites de ces conditions seront explicitées avant la formation.

Tous ces éléments sont détaillés dans notre document « Politique éthique et de confidentialité : les précautions sociales ».



Votre formatrice

Betty Guay est psychologue du travail et formatrice. Son parcours de formation et ses expériences en entreprises l'ont amenée à développer des connaissances et des compétences en clinique de l'activité, psychodynamique du travail et l'analyse des risques psychosociaux ainsi que des dispositifs légaux liés à la santé au travail.

Le CV du formateur peut être transmis sur simple demande.

Cette formation est assurée par une formatrice en initiation à la prévention des RPS certifiés par les formateurs institutionnels de l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS.

Les formateurs certifiés sont issus d'organismes de formation qui vont former tous les acteurs des entreprises et établissements qui ne disposent pas de formateur en initiation à la prévention des RPS en interne.

L'action de ces formateurs doit être conduite conformément aux modalités définies dans ce document de référence. Le Référentiel de compétences « s'initier à la formation des RPS », définit le socle de compétences que le formateur doit faire acquérir aux participants au stage.



Initiation à la prévention des RPS
Certificat de formateur

Gérard Moutche, Chef du département Formation de l'INRS 	Partenaire habilité par l'INRS INRS
---	---



GUAY Betty
Né(e) le : 27/01/1976
N° Forprev : CJG74469
Délivré le : 17/11/2023
Fin de validité : 17/11/2033



Compétences à acquérir et évaluer durant la formation conforme au référentiel du dispositif de formation « S'initier à la prévention des RPS »

Le Référentiel de compétences « s'initier à la formation des RPS », définit le socle de compétences que le formateur doit faire acquérir aux participants au stage. La formation est conçue pour vous permettre d'acquérir l'ensemble de ces compétences

COMPETENCE	DESCRIPTION	« être capable de... »	COMMENTAIRES	EVALUATION	SAVOIR ASSOCIES
<p>Domaine de compétences 1 : Etablir le lien entre une exposition aux RPS et des données formelles (document unique, prédiagnostic, diagnostic, plainte...) et informelles (échanges verbaux sur les situations de travail) afférentes</p>					<p>Enquêtes SUMER : liste des Sumer sur RPS et violence interne, violence externe et stress</p> <p>Expositions sociales et santé : état des connaissances épidémiologiques, DMT n°127, 509-517</p>
Compétence 1.1	Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets	<p>Connaître les différentes définitions des RPS (qui abordent les catégories du stress, des violences internes et externes)</p> <p>Connaître les définitions des autres catégories de RPS</p>	<p>Les différentes catégories de RPS sont ici distinguées par la nature de leurs effets : Stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, dissonance et charge émotionnelle, instabilité du travail</p>	<p>Pour 1, 2, 3 et 4 : une étude de cas</p> <p>A partir du descriptif de situations de travail (mini cas, films, données issues de l'entreprise), classer les informations repérées selon causes, effets et conséquences sur la santé</p>	<p>Rapport de la Commission Violence, travail, emploi, santé, Christophe Dejours / Ministère de la santé et des solidarités, 2005</p>
Compétence 1.2	Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS	<p>Connaître les facteurs liés à l'activité de travail, à l'origine des différentes catégories de RPS, leurs effets, et leurs conséquences pour la santé</p>	<p>Les différentes catégories de RPS sont ici distinguées par les facteurs qui les fondent</p>	<p>Suite de l'étude de cas : quelles traces ? (déclarations, alertes, etc.)</p>	<p>Stress au travail et santé, situation chez les indépendants, expertise collective INSERM, 2011</p>
Compétence 1.3	Identifier les RPS comme un risque professionnel	<p>Connaître le cadre réglementaire de la prévention applicables aux RPS (code du travail et code SS)</p>	<p>Connaître les obligations générales de l'employeur en santé au travail, et plus particulièrement les points plus spécifiques concernant la prévention des RPS (jurisprudence sur obligation de sécurité de résultat appliquées aux RPS)</p> <p>Connaître les obligations de l'employeur en matière de déclaration et de réparation AT- MP applicables aux RPS</p>	<p>Suite de l'étude de cas : repérer, parmi une liste de mesures proposées, celles qui relèvent de la prévention primaire</p>	<p>- Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser, Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, INSEE, 2011</p>
<p>Domaine de compétences 2 : Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS</p>					<p>Grosjean, V., & Ribert-Van De Weerd, C. (2005). Vers une psychologie ergonomique du bien-être et des émotions : les effets du contrôle dans les centres d'appels. Le Travail Humain, 68, 4, 355-378.</p> <p>Accord national sur le harcèlement et la violence au travail de mars 2010</p>
Compétence 2.1	Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS	<p>Reconnaître la prévention primaire comme agissant sur le travail de façon pérenne</p>	<p>Etre capable de reconnaître les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire et être en mesure d'identifier les conseils de prévention pour agir au quotidien sur les RPS</p>	<p>Jeu de rôle et mise en situation autour d'un cas pratique et jeu de carte ANACT</p>	<p>Accord national interprofessionnel, juillet 2008</p>

S'initier à la prévention des risques psychosociaux

Modalités de la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux »

Durée : 2 jours – 14 heures

Prérequis : Pas de prérequis : le stage comprend une introduction à la prévention des risques professionnels adaptée à la connaissance des participants dans ce domaine. (Ils pourront avoir suivi l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou l'équivalent).

Modalité d'accès : Entretien d'analyse de la demande du dirigeant et passation de questionnaires individuels avant entrée en formation de chaque participants

Délai d'accès : Selon disponibilité au moment de l'inscription

Lieu et accessibilité  : Dans vos locaux. Adaptation des supports. Pour une identification des besoins, merci de contacter le cabinet, un rendez-vous avec le référent handicap sera fixé

Public : Toute personne exposée aux risques psychosociaux dans l'entreprise

Participants : 8 à 12 participants

Objectifs pédagogiques :

- Connaître le cadre réglementaire de la prévention RPS
- Identifier les RPS et connaître leur caractéristiques et leurs effets
- Connaître les situations de travail facteur de risque et leurs effets
- Repérer les actions de prévention

Outils pédagogiques :

- Quizz
- Etude de cas
- Simulation et jeux de rôles
- Jeu de
- Échanges libres
- Exposé théorique interactif
- Test individuel d'évaluation du stress
- Vidéo

Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie active - Ateliers agiles – Ateliers réflexifs – Mise en mouvement
- Échanges libres
- Quizz, vidéo
- Exposé théorique interactif
- Etudes de cas, mises en situation
- Jeux de rôles, jeu de cartes

Modalités d'évaluation :

- Evaluation à chaud (quiz de synthèse)
- Remise d'une attestation individuelle
- Evaluation à froid post-formation

Validation : Remise d'une attestation individuelle

Tarif : 2 600 euros



Programme de la formation « S'initier à la prévention des risques psychosociaux »

Les RPS : de quoi parle-t-on ?

- ⇒ Échange de représentations
- ⇒ Choisir une définition des RPS

Que dit la loi ?

- ⇒ Droits et devoirs du salarié
- ⇒ Dispositions légales relatives au harcèlement
- ⇒ Les différents types de harcèlement : ascendant, descendant, horizontal

Les facteurs du RPS

- ⇒ Les conséquences des RPS
- ⇒ Les facteurs de risques
- ⇒ Les situations de travail qui exposent aux RPS

Prévenir les RPS

- ⇒ Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS
- ⇒ Les conseils de prévention pour agir au quotidien sur les RPS

Les plus

Cette formation dispensée par des psychologues du travail également Intervenant(e)s en prévention des risques professionnels (IPRP) s'appuie pleinement sur les apports des théories de la psychologie sociale et de la psychodynamique du travail.





Comment nous joindre

Betty Guay

☎ 06 95 45 87 45

✉ bettyguay-psychologue@sfr.fr

🌐 www.bettyguay-psychologue.fr

N° SIRET: 85366663400011

Code NAF: 8690F

NDA : 75331238033

N°ADELI: 33 93 2362 8

N° RPPS : 10009679977

N° IPRP: 2018.33.028

